

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mil vingt

Le seize décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2020.

Présents :

Mme Bertheau Sylvie, Mme Blondelet Sylvie, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Castellano Jean-François, M. Deverrewaere Anthony, M. Hayez Christian, Mme Lahiré Annie, Mme Marcellot Gyslaine, Mme Margueritat Nina et M. Scoupe Jean-Claude.

Excusés :

Mme Frot Patricia donne pouvoir à M. Viguié Pascal.

M. Duméry Eddy donne pouvoir à M. Castellano Jean-François.

M. Bailly David.

M. Castellano Jean-François a été élu secrétaire.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Léré, année scolaire 2018/2019.

Suite à la proposition de la municipalité de Léré, et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour, de verser la somme de :

- 1 003.27 euros par enfant de Sury près Léré, ayant fréquenté l'école de la commune de Léré pour l'année scolaire 2018/2019.

Soit une dépense de 1 003.27 € x 39 élèves = 39 127.53 euros.

Contrats pour la dératisation et la destruction des taupes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 14 voix pour, de reconduire avec l'entreprise Berry Dératisation :

- le contrat de dératisation d'un montant de 1 787.10 euros H.T. pour trois applications annuelles en 2021.
- le contrat de dératisation pour la boulangerie d'un montant de 121.20 euros H.T. pour deux applications en 2021.
- le contrat de désinsectisation pour la boulangerie d'un montant de 115.75 euros H.T. pour deux applications en 2021.
- un passage en 2021 pour le traitement des taupes pour un montant de 482 euros H.T.

Aire de jeux pour les enfants.

Madame Lahiré présente trois devis pour réaliser une aire de jeux dans le jardin de Fernand situé à côté du city stade.

- Entreprise Playgnes pour un montant de 10 707.80 € H.T.
- Entreprise Husson pour un montant de 8 812.00 € H.T.
- Entreprise Mefran Collectivités pour un montant de 13 920.00 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour, d'accepter le devis de l'entreprise Mefran Collectivités pour un montant de 13 920.00 € H.T. : entreprise la mieux disante.

Attribution de subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- à l'unanimité par 14 voix pour, de verser une subvention de 300 € à la coopérative scolaire de l'école de Léré.
- par 12 voix pour et 2 abstentions de verser une subvention de 300 € au téléthon.

Appel de la redevance « fourrière » chiens (S.P.A.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité par 14 voix pour, le paiement de la redevance annuelle 2021 pour la « fourrière chiens » (S.P.A. de Bourges) qui s'élève à 497.70 euros.

Ramassage des encombrants :

Suite à la demande de Mme Frot, Monsieur le maire présente un devis d'un montant de 1 565.39 € H.T. pour le ramassage des encombrants pour 3 heures de collecte à domicile. Le coût par heure supplémentaire de collecte est de 223.62 € H.T. et le traitement DIB est de 121.29 € H.T. Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité par 14 voix pour. Il est décidé que cette collecte sera réalisée un lundi au mois de mai ou juin et qu'il sera nécessaire de s'inscrire au secrétariat de la mairie.

Motion relative au maintien des soins par le centre hospitalier Jacques Cœur.

Vu les annonces formulées dans le cadre du Ségur de la santé,

Vu le vœu du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges relatif à la démographie des urgentistes sur le département du Cher,

Vu la désertification médicale du département en hospitalier et en professionnel de ville, ainsi qu'en personnel soignant dans son ensemble,

Vu l'insuffisance des capacités d'accueil de patients dans le fonctionnement quotidien et l'impossibilité de les maintenir en milieu sécurisé dans des conditions de qualité et de considération humaine, au niveau du Centre Hospitalier,

Vu le manque flagrant de tous les professionnels : urgentiste, anesthésiste et équipes soignantes dont infirmières et aides-soignantes,

Vu l'absence d'unité suffisante de dialyse, de soins palliatifs, de réanimation,

Vu le vieillissement de la population dont une partie est captive, pouvant difficilement se déplacer,

Considérant les conséquences de la mise en place du numerus clausus sur les formations professionnelles et malgré les orientations d'ouverture sur les effets hypothétiques ne seront appréciés que dans 10-15 ans, selon les spécialités,

Considérant la défaillance (du fait du manque de professionnels et du nombre de lits) d'accès pour tous à une prise en charge localement, cause d'une inégalité des chances de chacun,

Considérant l'impossibilité pour certains de bénéficier de soins localement, obligeant les transferts hors département,

Considérant l'insuffisance du maillage sur l'ensemble du territoire,

Considérant l'aggravation de cette situation inacceptable mettant en danger la vie de nos concitoyens en état de besoin, dans le quotidien, et encore plus en période de tension de pandémie,
Le conseil municipal de SURY PRES LERE exige des autorités gouvernementales et des autorités de santé :

La garantie d'accès permanent aux soins urgents de qualité et à leur suivi, ainsi qu'aux différentes spécialités sur place, aujourd'hui insuffisamment dimensionnées,

La mise en œuvre d'un plan régional de formation et d'installation des professionnels (urgentiste, anesthésiste, néphrologue et équipes soignantes dans leur ensemble) en fonction des besoins de la population et non sur décision administrative,

L'augmentation très significative des professionnels et de leur formation, pour notre département et notre région,

Le renforcement des plateaux techniques, très rapidement, type unité de dialyse, soins palliatifs ... et du nombre de lits,

La mise en place d'une concertation des élus et des professionnels effective au niveau régional et ce rapidement,

La mise en place d'une première année de médecine sur Bourges, témoin d'une volonté de sensibilisation à l'ancrage des vocations médicales locales,

Le renforcement des moyens pour les hôpitaux périphériques, pour faire face à des formations validantes pour nos professionnels de santé.

Rapports d'activités

Monsieur le Maire présente les rapports d'activités 2019 du SMICTREM, du syndicat d'eau potable et du syndicat d'assainissement.

Le conseil municipal prend acte de ces présentations.

Les élus demandent à la CDC de porter une attention particulière aux conséquences éventuelles du renouvellement de délégation de service public des ordures ménagères.

Location parcelles communales au Vernoy.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour, de louer les parcelles ZH 92 (4 360 m²) et ZH 85 (910 m²) pour un montant de 54 euros annuel à Mme BARROUD Virginie et M. FLEURI Cyril. Un bail sera établi. Celui-ci pourra être résilié par le preneur ou le bailleur à la date d'anniversaire du bail soit le 1^{er} janvier de chaque année.

Remerciements :

Facilavie remercie le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention.

Nombreux remerciements pour la distribution du colis des aînés.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que :

- Le service des Domaines n'a pas accepté d'évaluer le bâtiment commercial de Mme et M. Danne car la commune possède moins de 2000 habitants.
- Un cabinet d'études prépare le chiffrage de l'étude pour le problème de voirie du Grand Mousseret.

Mme Cadete informe avoir contacté les personnes âgées de plus de 75 ans et étant seule pour Noël afin de leur distribuer un repas de fête le 24 décembre. Il y aura 7 repas de distribué.

Mme Cadete informe que l'inauguration de la halle couverte est prévue le jeudi 13 mai avec un marché de producteurs locaux.

Elle remercie les participants à la distribution du colis des aînés.

M. Scoupe informe que le comité de bassin réunissant des représentants des deux communautés de communes Coeur de Loire et Pays Fort, Sancerre Val de Loire s'est réunie le 16 décembre.

Ce comité réunit 10 élus, 5 de chaque communauté de communes.

Les maires de Cosne, Pouilly sur Loire, Sully la Tour, Tracy, un représentant du conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, d'une part et les maires de Belleville, Boulleret, Sancerre, Subigny

et le Vice-Président aménagement de la communauté PSV d'autre part, assistés de 10 personnalités qualifiées représentantes des domaines d'échanges.

A ce jour ont été définies les thématiques de travail suivantes :

- pour la communauté de communes Cœur de Loire:
 - la Santé;
 - l'Agriculture;
 - les Sports;
 - le Commerce;
 - l'Education et la Jeunesse.
- pour la communauté de communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire:
 - l'Emploi/l'Economie Sociale et Solidaire;
 - le Tourisme;
 - la Viticulture;
 - la Culture;
 - l'Artisanat.

A ceux-là, ont été ajoutés deux représentants pour l'Industrie, un par communauté de communes. De ce fait deux nouveaux élus seront désignés pour assurer la parité élus, personnalités qualifiées.

Ce comité se réunira une fois par trimestre.

Mme Blondelet informe que M. Péradon, Directeur de l'école de Léré remercie la commune pour les chocolats de Noël. Elle fait part des bons échos sur l'installation des bancs et demande si celui situé rue de Bretagne peut être dirigé vers la Balance.

M. Castellano remercie monsieur le Maire pour la communication sur la vente des calendriers des Pompiers qui seront distribués dans les boîtes aux lettres des administrés.

Il s'est renseigné pour les formations aux gestes qui sauvent (120 € pour 2 heures par groupe de 12 personnes) et sur un diplôme de 1^{er} secours civique (55 € pour 7 heures par participant).

Mme Lahiré demande s'il est possible que l'éclairage public de la commune se fasse sur détection du passage des véhicules. Monsieur le maire explique que oui mais que le retour sur investissement pour cette mise en place n'est pas avantageux par rapport à la consommation électrique engendrée.

M. Hayez dit qu'une personne lui a demandé pourquoi l'éclairage autour de l'église est éteint. Monsieur le maire explique qu'il y a un souci d'infiltration d'eau dans les luminaires au sol et qu'il faudrait tout remplacer pour pouvoir à nouveau l'allumer.

La séance est levée à 21h.

Le Maire
Pascal VIGUIE

